

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1752

**Artikel:** Le Costa Rica a voté oui au Traité de libre échange avec les États-Unis : un vote serré pour un enjeu considérable  
**Autor:** Robert, Charlotte  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024464>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des maisons économies augmente, ce qui va stimuler la recherche et la disponibilité de produits moins énergivores, même s'ils sont plus coûteux. La taxe est donc de ce point de vue vertueuse.

Le revers de la médaille, c'est que la taxe, selon son niveau, est pratiquement indolore pour les hauts revenus alors qu'elle peut être difficile à supporter pour des personnes moins favorisées. A supposer qu'il faille deux sacs poubelle par semaine, taxés à 3 francs la pièce, cela fait 300 francs par année. 25 francs par mois, c'est bien peu de choses pour la plupart des consommateurs... Mais c'est peut-être l'achat de trop le jour où il faut renouveler la réserve. Cet inconvénient limite d'ailleurs le niveau de la taxe: trop élevée, elle rendrait un service inaccessible à une partie de la population. Trop basse elle est inefficace.

Pour contourner cet inconvénient, et pour améliorer le système, il faut passer à la taxation non pas de la prestation, mais de sa consommation excessive. Il

convient au départ de déterminer la quantité – globale, puis par personne – de consommation admise d'une prestation. Celle-ci doit alors être accessible à prix modéré. Seule la part qui dépasse cette quantité est taxée, mais alors très fortement.

Supposons une ville de 10'000 habitants dont chacun produit 300 kg de déchets par an. Cela fait donc 3000 tonnes de déchets annuels. En mettant en pratique le tri et en évitant les emballages inutiles, il est possible de diminuer facilement ces déchets à 200 kg par personne, soit à 2000 tonnes pour la ville. La ville va donc distribuer à prix coûtant ou limité, à chaque habitant, 20 sacs permettant de contenir 10 kg. Des sacs supplémentaires seront disponibles, mais fortement taxés, en fonction du taux de persuasion que l'on veut mettre dans le système.

L'intérêt de ce système est qu'il permet de récompenser les personnes qui dépassent les objectifs fixés par la ville: la famille de 4 personnes qui dispose de 80 sacs et qui

parvient à n'en utiliser que 50 va pouvoir revendre les 30 restant. Leur prix sur le marché sera d'autant plus élevé que le prix de vente du sac officiel est haut. C'est l'application à la population du principe des droits de polluer négociables. Le prix du surplus et la quantité accessible à prix coûtant ou limité peut être déterminé chaque année en fonction des résultats de la période précédente, de l'évolution de la technique permettant de diminuer sa consommation et des objectifs fixés pour la période suivante. Le principe doit toujours être de ne pas taxer la consommation indispensable, mais uniquement la consommation excédentaire.

Ce système est évidemment applicable à d'autres domaines que celui des déchets. Il peut par exemple permettre de réguler la consommation d'énergie.

C'est la réconciliation de l'écologie et du social, en appliquant des principes économiques. Du développement durable, donc.

## **Le Costa Rica a voté oui au Traité de libre échange avec les Etats-Unis**

*Un vote serré pour un enjeu considérable*

Charlotte Robert (20 octobre 2007)

Pour nous Suisses, qui votons sur tout et n'importe quoi, cela ne nous impressionne pas. Mais en Amérique latine, c'est le seul pays qui a organisé un référendum sur le sujet, le

premier de leur histoire (DP 1734).

On le sait, les Etats-Unis ont depuis 1994 un accord avec le Mexique et le Canada. Et on

sait aussi que la balance des effets du libre échange au Mexique penche plutôt du côté négatif. Il y a environ 5 ans, les Etats-Unis ont décidé de proposer aux pays d'Amérique

centrale un traité similaire. Du reste, pour tous les pays de la région le texte est parfaitement identique, il n'y a pas eu de négociations pour l'adapter à chaque cas; c'était à prendre ou à laisser. Tous les autres Etats l'ont signé et ratifié sans passer par le peuple. A l'exception du Costa Rica. Et c'est à la raclette – 51,6% contre 48,4 avec une participation de 60% – qu'il a été accepté. Encore trois jours avant le scrutin du 7 octobre, les sondages le donnaient perdant, alors que les syndicats avaient réussi à faire descendre dans la rue 100'000 personnes.

Il faut aussi dire – et nous Suisses pouvons bien le comprendre – que le gouvernement n'a pas réussi à faire comprendre aux citoyens pourquoi des traités internationaux peuvent être supérieurs à la législation nationale. Il y a en outre une relation d'amour-haine des Etats-Unis dans cette région du monde qui a tant souffert des visées colonialistes du grand voisin du nord. Le Costa Rica n'a pas eu à proprement parler une guerre civile mais il a vendu le 7 % de son territoire aux multinationales de la banane qui, encore maintenant, maltraitent leurs travailleurs.

Quelles sont les opportunités et les dangers pour ce petit pays de 4,4 millions d'habitants, avec le plus haut revenu par tête de l'isthme? Déjà 41% des exportations du Costa Rica vont aux Etats-Unis, des produits agricoles principalement et, de plus en plus de produits manufacturés en particulier des composants électroniques. Le président, Oscar Arias, grand propriétaire

terrien et exportateur d'ananas en particulier, ainsi que les chefs d'entreprise, ont fait campagne pour le oui, pour défendre leur beurre. Les chefs d'entreprise ont menacé leurs ouvriers de chômage au cas où le non l'emporterait.

Cependant, à mon avis, c'est plus la concurrence des pays voisins que le Costa Rica devait craindre en cas de refus. En effet, avec un revenu par tête cinq fois supérieur à celui du Nicaragua (4'980\$ contre 1'000), on pouvait logiquement craindre que les investisseurs ne s'intéressent plus à cette main d'œuvre chère. Le Costa Rica a par contre comme avantage des services publics qui fonctionnent et surtout une population très bien formée. Si le traité avait été refusé comme maintenant après son acceptation, les productions demandant de la main d'œuvre non qualifiée ne viendront pas au Costa Rica.

Les dangers quant à eux sont beaucoup plus nombreux. D'abord la libéralisation des télécommunications et des assurances. Quoique encore on puisse se demander qui va pouvoir faire mieux quand on sait que le prix d'une minute de téléphone fixe est de 0,4 cents et celui du cellulaire 0,6 (en dollar US). Mais le syndicat des télécoms et de l'électricité s'est battu comme un lion, en entraînant d'autres derrière lui comme le puissant syndicat des enseignants, mais aussi les communautés amérindiennes, les étudiants et l'église protestante qui a aussi fait campagne contre le traité. Que va-t-il se passer au moment de la discussion des lois d'application? 13 doivent être adoptées avant la fin février

2008. L'hiver risque d'être chaud.

Autres perdants potentiels, les coopératives. Par exemple, toute l'industrie du lait est aux mains des paysans-éleveurs de bétail qui forment la coopérative Dos Pinos. Celle-ci produit tous les produits laitiers, lait, yoghurts, fromage, et n'a que Nestlé comme concurrent (qui produit sur place) et des petites fromageries artisanales. Dos Pinos c'est le bastion des paysans, mais sa part de marché s'effritera autant à cause du mécontentement des consommateurs que de la concurrence étrangère.

Et c'est effectivement au niveau des importations agricoles qu'il y a le plus à craindre. Les Etats-Unis subventionnent fortement leur agriculture ce qui leur permet d'exporter à des prix défiant toute concurrence même celle des pays les plus pauvres. On l'a vu avec le coton en Afrique sahélienne. Le Costa Rica est aussi producteur de coton; pour une bonne part il est utilisé sur place dans la fabrication de vêtements moyen de gamme. Est-ce que ces usines textiles se tourneront vers les Etats-Unis pour leur approvisionnement? A voir et on peut faire toute sorte d'autres hypothèses à l'heure qu'il est.

Mais le plus grave c'est l'accentuation de l'écart des revenus. Jusqu'à il y a une dizaine d'années, le Costa Rica était un pays assez égalitaire montrant le plus faible écart de revenus de l'Amérique centrale. Depuis, le néo-libéralisme a creusé le fossé, des villes fortifiées se sont construites à

l'ouest de la capitale où les riches cachent leurs fortunes et se protègent avec miradors et gardiens armés. A l'autre bout

de l'échelle sociale, les bidonvilles s'agrandissent de jour en jour où les plus pauvres subissent les attaques des

pluies diluvienues, comme on l'a vu ces derniers jours.

## Disparition: Jeanlouis Cornuz, chroniqueur

*Son nom est associé à 20 ans de la vie de DP*

André Gavillet (19 octobre 2007)

A raison d'une chronique par semaine, rédigée avec une fidélité et une régularité sans défaut, Jeanlouis Cornuz a publié dans *Domaine Public* mille et un billets. C'est le chiffre, oriental, d'une collaboration de 20 ans, de 1972 (lancement de DP hebdomadaire) à 1992.

Cette chronique était, de tous les articles, un des plus lu. D'abord parce qu'elle était signée, en opposition à la signature collective des numéros que DP pratiqua longtemps. Mais surtout, Jeanlouis Cornuz disait «*je*», se situait, en balade avec son chien qu'il appelait Freiherr, ou réagissant à un article, ou commentant une lecture, ou

écrivant d'Italie, ou racontant une bonne histoire vaudoise. Si on peut faire cet anachronisme, chaque semaine, dans *Domaine Public*, il tenait son blog.

Il utilisait sa maîtrise de l'allemand pour faire passer des thèmes de débat développés outre Sarine, notamment dans l'*Arbeitszeitung (AZ)*. Sa connaissance politique de la Suisse allemande était nourrie, au-delà de l'actualité, par ses travaux sur Gottfried Keller, quand le radicalisme zurichois était un authentique mouvement de gauche!

Jeanlouis Cornuz, autre facette de son originalité, a travaillé,

dans la littérature française, sur des auteurs engagés politiquement, Roger Martin du Gard, Michelet, Dhôtel, sans parler de Victor Hugo dont il a présenté l'œuvre par un avant-propos à chaque volume de l'édition des œuvres complètes publiées par *Rencontre*. C'était un choix qui le distinguait des admirations qu'imposait la pensée dominante de gauche et qui donnait à ses chroniques, sous leur spontanéité, leur profondeur de champ, leur humanisme.

Ces chroniques de DP sont dans leur totalité une histoire de notre vécu politique, une œuvre.